

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

**DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DEPOSEE PAR LA SOCIETE VENCOREX EN VUE DE L'EXPLOITATION DE SON PROJET EAGLE
SUR SON SITE IMPLANTE SUR LA PLATE-FORME CHIMIQUE DE LE PONT-DE-CLAIX (ISERE)**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2015
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PONT-DE-CLAIX (ISERE)**

PETITIONNAIRE : Société VENCOREX

Arrêté n° 2015 du 2 octobre 2015 de Monsieur le Préfet de l'Isère



ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

---ooOoo---

**Pierre-Yves FAFOURNOUX, Commissaire enquêteur
Gilles DU CHAFFAUT, Commissaire enquêteur suppléant**

Procès-Verbal remis au Demandeur le 16 décembre 2015

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1. DEROULEMENT GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 9 novembre 2015 au vendredi 11 décembre 2015.
Le Commissaire enquêteur a tenu cinq permanences en mairie de LE PONT-DE-CLAIX.
La participation du public a été faible, comme le montre le tableau suivant.

Permanences du CE	Nombre de personnes venues à la permanence	Nombre de courriers reçus ou déposés	Observations diverses
Perm. n°1 09/11/2015	0	0	Néant.
Perm. n°2 17/11/2015	0	1	Lettre de VENCOREX (lettre n°1) annexée au registre d'enquête.
Perm. n°3 25/11/2015	1	2	Un courriel reçu le 23/11/2015 (observation n°1). Liste de questions du syndicat CGT de la plate-forme (obs. n°2).
Perm. n°4 04/12/2015	1	10	8 mels reçus entre le 25/11 et le 4/12 (observations n°3 à 10). Lettre de l'UIC (lettre n°2). Lettre du MEDEF (lettre n°3).
Perm. n°5 11/12/2015	5	19	19 mels reçus entre le 5/12 et le 11/12 (observations n°12 à 30). Visite de 2 personnes de l'AR2PC Visite d'un élu de CLAIX. Visite de 2 personnes de KEM One.
Totaux	7	32	Nombre d'observations déposées : 33

27 courriels (mels) ont été reçus.

Un courrier a été adressé au Commissaire enquêteur par voie postale : Lettre n°1 de VENCOREX.

Aucune association n'a demandé à rencontrer le Commissaire enquêteur.

La seule association qui s'est exprimée est l'Association des Riverains de la Plateforme Chimique de Pont-de-Claix (AR2PC) qui est venue déposer son avis le 11/12/2015.

Aucune collectivité territoriale n'a adressé de courrier au Commissaire enquêteur.

Aucun incident n'a été signalé.

2. DECOMPTE DES OBSERVATIONS CONSIGNEES

La plupart des courriers ont été adressés par courriel, directement à la DDPP.
Ils ont été retransmis à la Mairie de PONT-DE-CLAIX qui les a imprimés et mis à la disposition du public.

Nombre d'observations	contre le projet	pour le projet	pour une modification du projet	Observations exprimant des questions
Observations dans le registre (n°1)	0	31	0	2
dans les lettres reçues	0	3	0	0
Totaux	0	34	0	2

Commentaires :

Les observations reçues proviennent en majorité de personnes travaillant sur la plate-forme chimique en tant que cadres, salariés ou responsables d'entreprises sous-traitantes, ou retraités de cette industrie. Quelques organismes extérieurs et personnalités ont également exprimé leur avis :

- Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes,
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF Rhône-Alpes)
- Gérard PIGNAULT, Directeur de l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de LYON,
- Annick MERLE, Vice-Présidente du Conseil Territorial de l'Isère,
- Gérard PERROTIN, élu à SALAISE-SUR-SANNE, Vice-Président de l'Institut des Risques Majeurs de l'Isère (IRMA),
- Jean-Maurice PERINEAU, adjoint au Maire de CLAIX et membre du CODERST de l'Isère.

3. AVIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibérations des Conseils municipaux des communes concernées

Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°2015, les Conseils municipaux des communes suivantes : LE PONT-DE-CLAIX, CHAMPAGNIER, CLAIX, ECHIROLLES, VARCES-ALLIERES-ET RISSET, BRESSON, JARRIE, et SEYSSINS (Isère) ont été appelés à formuler un avis motivé sur ce projet, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique. Les délibérations devaient être centralisées à la mairie de LE PONT-DE-CLAIX.

Aucune délibération n'a été reçue pendant l'enquête publique.

Le 9 décembre 2015, nous avons adressé un courriel aux huit communes afin d'obtenir la copie de leur délibérations sur le projet.

Les Communes de CLAIX, CHAMPAGNIER et de VARCES-ALLIERES-ET-RISSET nous ont informé que leurs conseils municipaux avaient donné un avis favorable au projet et que les délibérations nous seraient transmises dès validation par la Préfecture.

La Commune d'ECHIROLLES nous a informé que le projet de délibération est bien inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 21 décembre 2015.

4. PRINCIPALES QUESTIONS SUR LE PROJET

Pour la rédaction de son Mémoire en Réponse, le Demandeur suivra l'ordre des questions suivantes.

4.1 Questions posées par le Syndicat CGT de la plate-forme chimique

Liste de questions déposée le 25 novembre 2015 par Monsieur Jean-Yves CESARONI,
secrétaire du syndicat CGT de la plate-forme chimique de LE PONT-DE-CLAIX.

Combien de postes chez VENCOREX vont être supprimés suite aux investissements EAGLE et quel sera l'impact en termes d'emploi chez les partenaires et les sous-traitants de la plate-forme ?

Quels sont les prévisions de transport de matières dangereuses avec la mise en œuvre du projet EAGLE en considérant un fonctionnement au nominal des installations en 2018 ?

Quel périmètre à l'intérieur duquel il existe un risque léthal en marche normale des unités EAGLE ?
Quel périmètre à l'intérieur duquel il est nécessaire de réaliser des travaux de confinement en marche normale des unités EAGLE ?

Est-ce que l'organisation du travail qui est projetée permet de garantir la sécurité des installations et des salariés qui y travaillent ?

Quel est le montant des investissements EAGLE ?

Quel est le montant des aides publiques ?

Quelle est la répartition des aides publiques ?

Quels sont les engagements de VENCOREX pour justifier ces aides publiques ?

4.2 Questions posées par deux cadres de l'entreprise KEM One

En quoi la technologie « membrane » permet-elle de réduire le périmètre du PPRT ?

La réduction n'était-elle pas possible tout en conservant la technologie diaphragme ?

Quelle est la consommation de vapeur par tonne de chlore produit avant et après le projet ?

Le pipe-line HCl entre PONT-DE-CLAIX et JARRIE restera-t'il en fonctionnement ?

4.3 Prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale sur les risques sanitaires

Dans son avis P n° 2015-2037 émis le 25 septembre 2015, l'Autorité environnementale formule une remarque sur l'évaluation des risques sanitaires :

« L'évaluation des risques sanitaires conclut à un risque acceptable de l'exposition par inhalation des populations riveraines. Néanmoins, l'échelle de la carte présentant les résultats n'est pas adaptée et ne permet pas de localiser les zones les plus impactées. En outre, le projet se situant au sein d'une plate-forme industrielle, l'exploitant doit prendre en compte le bruit de fond des émissions des autres activités ayant des rejets similaires et caractériser le risque pas seulement pour les ERP mais pour les populations les plus exposées du secteur ».

Il est suggéré au Demandeur de préciser les dispositions retenues pour améliorer son évaluation des risques sanitaires.

5. REDACTION DU MEMOIRE EN REPOSE PAR LE DEMANDEUR

Le Demandeur adressera son Mémoire en Réponse accompagné de tous documents explicatifs complémentaires au Commissaire enquêteur **au plus tard le lundi 4 janvier 2016**.

Il pourra être transmis par courrier électronique.

Trois exemplaires papier seront également adressés.

Le Commissaire enquêteur reste à la disposition du Demandeur pour toutes précisions nécessaires.

Fait à VOIRON,
Le 12 décembre 2015

Remis au Demandeur
Le 16 décembre 2015

Le Commissaire enquêteur.
Pierre-Yves FAFOURNOUX

